

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 448^e séance tenue le 29 septembre 2003
à 15 heures 30, à la salle M-415 du pavillon Roger-Gaudry
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Guy Berthiaume, le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : M. Jean-Marc Boudrias, Mmes Irène Cinq-Mars, Céline Goulet, MM. Jacques Frémont, Joseph Hubert, Réjean Poirier, Claude Lamarche, Michel D. Laurier, MM. Jean Rouleau, Raymond S. Roy, Jacques Turgeon, le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Georges Aird, Mme Louise Allaire, MM. Paolo Bellomia, Jean-Guy Bergeron, Michel Bigras-Poulin, Mme Hélène Boisjoly, M. Bernard Brais, Mme Anne Charbonneau, M. André-Pierre Contandriopoulos, Mme Louise Dagenais, MM. Albert Devito, Guy Doucet, Mme Francine Ducharme, MM. André Ferron, Pierre Fournier, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Alan K. Goff, Luc Granger, MM. Anatole Joffe, Raymond Lalande, Yves Lépine, Dominic Maestracci, Mmes Joëlle Margot, Sylvie Marleau, MM. Jean McNeil, Stéphane Molotchnikoff, Mmes Louise Poirier, Louise-Hélène Richard, MM. Samir Saul, Jean-Luc Sénécal, Jean-Pierre Thouez; Denis Vaillancourt, Jean-Guy Vaillancourt, Jesús Vázquez-Abad, Mme Louise Viau, M. André Vrins; les représentants du personnel enseignant : Mmes Thérèse Botez-Marquard, Sorel Friedman, Chantal Gamache, M. Najib Lairini, Mmes Monique Landry, Louise Larivière, MM. Daniel Leduc, Pierre Pelletier; les représentants des étudiants : MM. Philippe Bélanger, Normand Bélisle, Pierre-Alain Benoît, Mme Claudette T. Cloutier, MM. Mathieu Fontaine, Jonathan Harvey, Mathieu Le Blanc; les représentants du personnel : Mme Sylvie Goyer, M. Stéphane Lavigne; les représentants des cadres et professionnels : MM. Richard Alix, Germain Lalonde; les observateurs : Mme Louise Béliveau, MM. Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mmes Francine Bourget, Lise Duffy, Marielle Gascon-Barré, MM. Bernard Motulsky, André Racette et Pierre Simonet.

ABSENTS : Un doyen : M. Jean-Marc Charron; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau et Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Jean Barbeau, Michel Beaudin, Jean-Guy Besner, Pierre Bourgoin, Mme Francine Gratton, M. Mohamed Himech, Mme Arlette Kolta, M. René Parenteau, Mme Fabienne Pironet, M. Roger B. Richard; les représentants du personnel enseignant : Mmes Lorraine Bojanowski, Magali Deleuze, M. Maxime B. Rhéaume, Mme Sabine Sèvre-Rousseau; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt, Joseph Pegna; un représentant des étudiants : M. Alexandre Carette; une représentante du personnel : Mme Louise St-Jacques; une représentante du Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; une représentante des cadres et professionnels : Mme Christine Léonard; un observateur : M. Jacques Gravel.

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur informe l'Assemblée des décès, survenus cet été, de MM. André Lefebvre, professeur honoraire, Faculté des sciences de l'éducation, François-Albert Angers, détenteur d'un doctorat honoris causa et ancien professeur à l'École des HEC Montréal et à l'École de relations industrielle et, Guy Desbarats, ancien doyen de la Faculté de l'aménagement.

L'Assemblée respecte une minute de silence à la mémoire de ces personnes.

Le recteur fait ensuite état des démissions, comme membres de l'Assemblée, de Mme Monique Michaud, professeur titulaire, Faculté de médecine dentaire, à la suite de sa fin de mandat comme membre du Conseil, de MM. André Desrosiers, chargé de cours, Faculté de l'aménagement, de Pierre Simonet, directeur, École d'optométrie, maintenant directeur de la planification et de M. Daniel Weinstock, professeur titulaire, Département de philosophie.

Enfin, il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. À titre de membres d'office, il s'agit de Mme Céline Goulet, doyenne, Faculté des sciences infirmières et M. Jean Rouleau, doyen, Faculté de médecine. Comme membres élus par le corps professoral, il s'agit de MM. Raymond Lalande et André Ferron (Faculté de médecine), Denis Vaillancourt (Faculté de médecine vétérinaire) et Mohamed Hrimech (Faculté des sciences de l'éducation). À titre de membres élus par le personnel enseignant, il s'agit de Mme Chantal Gamache (Faculté de l'éducation permanente) et de M. Daniel Leduc (Faculté de musique). Comme membres nommés par la FAECUM, il s'agit de Mme Isabelle Fontaine (École de criminologie) et M. Alexandre Carette (Département de science politique). Comme membre élu par le Conseil représentant le personnel, il s'agit de M. Stéphane Lavigne (Direction des immeubles) et comme observatrice, de Mme Louise Béliveau, directrice du Département de kinésiologie.

AU-448-1 ORDRE DU JOUR

AU-448-1

La porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invitée à faire rapport.

Mme Chantal Gamache indique que, sous la rubrique des Points privilégiés, l'Assemblée sera saisie de son Programme de travail pour l'année 2003-2004 dont l'étude est prévue au plus tard à 16 heures 45. Sous la rubrique des Affaires soumises pour étude, l'Assemblée sera appelée à discuter des enjeux soulevés par les deux rapports du Comité de la recherche.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 446^e séance tenue le 26 mai 2003
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
6. Période de questions

B- POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de l'ordre du jour : Programme de travail de l'Assemblée universitaire pour l'année 2003-2004

C- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

8. Comité de la recherche :
- a) La Biotechnologie et la propriété intellectuelle : la brevetabilité des formes de vie supérieures et enjeux connexes. Rapport provisoire du Comité de consultation canadien de la biotechnologie;
 - b) OGM et alimentation humaine : impacts et enjeux pour le Québec. Avis du Conseil de la Science et de la Technologie du Québec

AU-448-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 446^E SÉANCE TENUE LE 26 MAI 2003

AU-448-2

Demande est faite 1) de biffer la dernière phrase de la délibération AU-446-5.1.4; 2) de lire ainsi la fin de la 10^e ligne du 2^e paragraphe de la délibération AU-446-11 « et maintien du niveau de subventions pour les frais indirects de la recherche »; 3) de modifier ainsi la 5^e ligne de la fin du 1^{er} paragraphe complet de la page 11 : « le pourcentage des professeurs avec revenus de recherche » 4) de corriger quelques coquilles.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 446^e séance tenue le 26 mai 2003.

AU-448-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL

AU-448-3

Se référant à la délibération AU-446-8, le secrétaire général indique que le Conseil lors de sa séance du 26 mai a, sur recommandation de l'Assemblée, nommé des membres étudiants à la Commission des études.

Se référant à la délibération AU-446-10, le secrétaire général indique que le document portant sur les priorités d'action 2003-2006 a été adopté par le Conseil lors de cette même séance.

Se référant à la délibération AU-446-9, le secrétaire général signale que lors de sa réunion du 3 juin, le Comité exécutif a, sur recommandation de l'Assemblée, pourvu aux postes vacants au Comité de discipline.

Enfin, le secrétaire général indique que lors de sa séance du mois de septembre, le Conseil a adopté la Politique contre le harcèlement.

En réponse à une question de M. Stéphane Molotchnikoff qui souligne que lors de cette réunion, il avait fait remarquer que le Comité de déontologie de

l'expérimentation sur les animaux (CDEA) et le Comité d'éthique de l'utilisation des animaux de la Faculté de médecine vétérinaire (CEUA) lui semblait compter un nombre trop élevé de membres, M. Alain Caillé note à nouveau la question.

AU-448-4 CORRESPONDANCE AU-448-4

Le secrétaire général dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-448-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-448-5

AU-448-5.1 Effectifs étudiants AU-448-5.1

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale que les effectifs étudiants ont connu une augmentation de 4,1 % en EETC. Les activités de la rentrée se sont bien déroulées grâce à la collaboration de tous et chacun. Les efforts faits dans le dossier de la réservation des salles ont porté fruit et les quelques accrocs qui se sont produits ont pu être corrigés. Elle remercie les professeurs et les étudiants qui ont fait preuve d'une très grande collaboration dans ce dossier, notamment en acceptant d'étendre la plage horaire de 16 à 19 heures.

M. Louis Maheu indique que la situation aux cycles supérieurs s'est grandement améliorée. La Faculté des études supérieures a eu plus de demandes d'admission que l'an dernier et ainsi davantage d'offres d'admission ont été faites. Les effectifs étudiants ont connu une augmentation de 20 % au doctorat et de 3 % au 2^e cycle. Le 7 octobre prochain aura lieu la journée des études supérieures au cours de laquelle se tiendra une table ronde et où l'on décernera des prix pour les meilleures thèses.

AU-448-5.2 Prix et distinctions AU-448-5.2

Le recteur indique que des collègues de l'Université ont remporté quatre des prix de l'ACFAS. Pour le prix Léo-Pariseau (sciences biologiques et sciences de la santé) il s'agit de Mme Mona Nemer; pour le prix André-Laurendeau (sciences humaines), il s'agit de M. Stéphane Vachon; pour le prix Adrien-Pouliot (coopération scientifique avec la France), il s'agit de M. Marcel Fournier et pour le prix Desjardins d'excellence pour étudiants-chercheurs, il s'agit de M. Martin Gravel.

M. Louis Maheu signale que les quatre lauréats pour les meilleures thèses de l'année 2002-2003 sont Mme Emmanuelle Sauvage (sciences humaines et lettres), M. Pascal Bernachez (sciences de la santé), Mme Isabelle Écuyer-Dab (sciences sociales) et M. Darrell Desveaux (sciences fondamentales).

AU-448-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-448-6

AU-448-6.1 Commission parlementaire sur l'éducation AU-448-6.1

M. Jonathan Harvey souligne qu'il serait décevant que la communauté universitaire ne soit pas consultée sur les enjeux de la Commission parlementaire sur l'éducation à l'occasion de ses travaux sur le financement des universités. Il demande, dans l'éventualité de la production d'un mémoire par l'Université, si l'Assemblée en sera saisie.

Le recteur indique que si l'Université produit un mémoire, il sera présenté aux diverses instances avant la tenue de la Commission. La décision d'en produire un est fonction de la position que prendra la CREPUQ.

AU-448-7 COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR :
Programme de travail de l'Assemblée universitaire
pour l'année 2003-2004

AU-448-7

Le secrétaire général indique que lors de sa séance du 15 septembre dernier, le Comité de l'ordre du jour a rencontré les présidents des comités ainsi que des membres de la Direction afin de préparer, avec eux, le programme de travail de l'Assemblée pour l'année 2003-2004 et de voir ainsi à quel moment, de façon indicative, les comités pourraient faire rapport à l'Assemblée au cours de la prochaine année universitaire. Le document distribué fait état du résultat de ces échanges.

M. Jean Guy Bergeron s'enquiert de l'état des travaux du Comité de la recherche sur la propriété intellectuelle et du Comité du statut du corps professoral sur les incidences découlant de l'insertion des chaires dans les départements et les facultés.

M. Alain Caillé indique que la politique de l'Université doit être modifiée en fonction des balises prévues dans l'avis émis par le gouvernement québécois en la matière. Relativement à la seconde question, M. André Ferron, tout en indiquant que les travaux du comité ont été retardés par la grève et en faisant état d'une certaine difficulté à obtenir des chiffres exacts, souligne que le comité est en processus de cueillette d'informations. M. Jean-Guy Bergeron fait valoir que la question est traitée dans le cadre du renouvellement de la convention collective des professeurs; il craint que le rapport du comité n'arrive trop tardivement.

Le secrétaire général rappelle que lors de la syndicalisation des professeurs à la fin des années '70, l'on s'était demandé s'il était possible de maintenir à l'Assemblée universitaire le pouvoir exclusif que lui confère la Charte, d'adopter les règlements sur le statut du corps professoral puisque le Code du travail prévoit que les parties à la convention collective sont habilitées à négocier ces matières. Le pari a alors été fait de laisser coexister ces deux régimes juridiques et de prévoir qu'à la suite des négociations toutes les dispositions d'un projet de convention collective touchant le statut du corps professoral devaient être adoptées ou refusées en bloc par l'Assemblée universitaire et faire l'objet d'un règlement. Par contre, toute décision de l'Assemblée universitaire en ces matières en cours de convention collective devait, avant d'être mise en vigueur, recevoir l'accord des parties à la convention collective. Par ailleurs, il a toujours été compris que l'Assemblée universitaire ne devait nullement s'impliquer dans le déroulement des négociations et que le syndicat des professeurs, comme tel, ne devait pas le faire dans les travaux des comités de l'Assemblée chargés de l'étude de questions touchant les professeurs.

Sur proposition du Comité de l'ordre du jour, l'Assemblée reçoit son programme de travail pour l'année 2003-2004.

Rappel de quelques éléments de procédure

Pour le bénéfice des nouveaux membres, le président des délibérations fait un rappel de quelques éléments de procédure. Le Guide de procédure des assemblées délibérantes de l'Université est habituellement utilisé dans les différentes instances à l'Université de Montréal à moins que des règles particulières ne s'appliquent, tel le Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire. Ces règles ont priorité sur celles du Guide et le texte en est disponible sur le site internet de l'Université. Relativement à l'ordre du jour, il y a lieu de noter que son adoption est le fait du Comité de l'ordre du jour. Il peut cependant être modifié en séance. La proposition de modification requiert alors une majorité des deux tiers, sauf si la proposition d'amendement a été envoyée par écrit et reçue au moins six jours avant l'assemblée par le secrétaire général et communiquée dès que possible aux membres de l'Assemblée universitaire, auquel cas une majorité simple suffit. L'objectif des périodes d'information et de questions est de transmettre et obtenir des informations, non d'entreprendre des débats ou de recevoir des propositions. La durée des délibérations relative à certains points de l'ordre du jour est fixée par le Règlement de régie interne : les cinq premiers points ne doivent pas dépasser

40 minutes et le 6^e point, 30 minutes. Comme cette durée est fixée dans les règles de procédure de l'assemblée, on ne peut dépasser cette durée que par une proposition de suspension des règles qui requiert le consentement unanime des votants.

Pour que l'Assemblée puisse délibérer, il est nécessaire d'avoir une proposition. Une première exception à une telle nécessité est le comité plénier qui vise à permettre à l'assemblée de débattre d'une question de manière plus libre, avant que les membres ne se sentent prêts à formuler des propositions. Autre exception prévue au Règlement de régie interne de l'Assemblée est la période de discussion générale d'un rapport inscrit sous la rubrique « Affaires soumises pour étude ». La présentation du rapport est suivie d'une discussion générale qui permet aux membres d'exprimer leur réaction au rapport de manière plus libre, sans qu'il n'y ait encore de proposition sur le sujet. Relativement au droit de parole, le président des délibérations signale qu'un orateur dispose d'une seule fois pour exprimer son opinion sur la proposition, mais peut intervenir plus d'une fois pour poser ou répondre à des questions. Il peut alors être utile de préciser son intention pour mieux s'assurer de conserver son droit d'intervenir sur le fond du débat, mais une intervention ne peut être déguisée en question. Une règle est particulière au comité plénier et à la période de discussion générale : un membre peut intervenir une seconde fois sur le fond de la question débattue, mais seulement après que les autres membres qui souhaitent intervenir pour une première fois aient eu l'occasion de le faire. Enfin, il précise que les deux rangées arrières de couleur ocre sont réservées aux personnes qui ne sont pas membres de l'Assemblée alors que les rangées de couleur brune sont réservées aux membres de l'Assemblée, ceci permettant plus facilement le décompte des voix lors de votes.

AU-448-8 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-448-8

La séance est levée à 17 heures.

Adopté le 3 novembre 2003, délibération AU-449-2

Le président

Le secrétaire

Robert Lacroix

Michel Lespérance